

Royaume du Maroc

Ministère de
l'Intérieur

Projet de Décret n° 2-14-551 du.....(.....) modifiant et complétant le décret n°2.06.167 du 22 rabii I 1427 (21 avril 2006) pris pour l'application de la loi 12.05 portant création de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région Orientale du Royaume

Le Chef du Gouvernement,

Vu le décret n° 2.06.167 du 22 rabii I 1427 (21 avril 2006) pris pour l'application de la loi 12.05 portant création de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région Orientale du Royaume;

-Après délibération en Conseil de Gouvernement réuni le.....

Pour contreseing

DECRETE :

Article premier

Les dispositions des articles premier et 2 du décret susvisé n°2.06.167 du 22 rabii I 1427 (21 avril 2006) sont modifiées et complétées ainsi qu'il suit :

**Le Ministre de
l'Intérieur**

« **Article premier** : Le siège de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région Orientale du Royaume est fixé à **Oujda**.

« **Article 2** : Le Conseil d'Administration de l'Agence comprend, sous la présidence du **Chef du Gouvernement** :

« - L'autorité gouvernementale chargée de l'Intérieur ;

« - L'autorité gouvernementale chargée de l'Urbanisme et de

« l'Aménagement du Territoire National ;

« - L'autorité gouvernementale chargée de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement ;

« - L'autorité gouvernementale chargée de l'Economie et des Finances ;

« -L'autorité gouvernementale chargée de l'Agriculture et de la Pêche Maritime ;

« -L'autorité gouvernementale chargée de l'Emploi et des Affaires Sociales ;

« - L'autorité gouvernementale chargée de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle ;

**Le Ministre de
l'Economie et des
Finances**

- « - L'autorité gouvernementale chargée de l'Enseignement Supérieur,
« de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres ;
- « - L'autorité gouvernementale chargée de l'Equipeement, du Transport
« et de la Logistique ;
- « - L'autorité gouvernementale chargée du Tourisme ;
- « - L'autorité gouvernementale chargée de l'Artisanat, de l'Economie
« Sociale et Solidaire ;
- « - L'autorité gouvernementale chargée de la Santé ;
- « - L'autorité gouvernementale chargée de l'Industrie, du Commerce,
« de l'Investissement et de l'Economie Numérique ;
- « - L'autorité gouvernementale chargée de l'Habitat et de la Politique
« de la Ville ;
- « - **Le Wali de la région de l'Oriental.**

« Dans le mois qui précède la réunion du conseil d'administration,
« le président dudit conseil adresse une convocationet aux
« présidents des conseils de la préfecture et des provinces de
« Nador et **Driouch**, afin de participer avec voix
« consultative aux travaux du conseil, **lorsque leur participation est**
« **jugée utile compte tenu de son ordre du jour.**

« La convocation précise.....

(la suite sans modification)

Article deux

Le présent décret sera publié au bulletin officiel